

**AVIS PUBLIC  
ENTREE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 24-589**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **7 octobre 2024**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 24-589** permettant la délivrance d'un permis de construction pour un immeuble résidentiel, sis au 1845, rue Saint-Antoine (lots 6 098 572 et 6 098 573), comportant un minimum de 170 logements abordables avec quatre (4) niveaux de stationnements intérieurs et souterrains, dont au moins 135 cases seront destinées à des fins publiques.

Cette résolution est entrée en vigueur le 25 octobre 2024, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 5 novembre 2024.



Isabelle Leroux  
Greffière adjointe